



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE  
TRAITEMENT DES DECHETS**

Réf. : NS 1.1  
PM : 1  
Version : 1  
Màj : 22/09/2020  
Page : 1/1

**SEANCE DU 03 JUIN 2025**

**Délibération n° 2025/26**

**RAPPORT ANNUEL 2024 ECOCEA et ISDND DE CHAGNY**

Membres en exercice : 50

Nombre de votants : 38

Présents à la séance : 32

Date de la convocation : 27 mai 2025

Secrétaire de séance : Landry LEONARD

Le trois juin deux mille vingt-cinq, à 17h, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLOT, président, se sont réunis au SMET 71, Route de Lessard Lieu-dit sur les Bois à Chagny, sous sa présidence.

**Etaient présents** : MM. Dominique JUILLOT, Landry LEONARD, Joël DEMULE, Paul THEBAULT, Claude MENELLA, Mme Sylvie TRAPON, MM. Jean-Pierre GIRARDEAU, Pierre RAGEOT, Robert CASNOVE, Gilles JONDET, Xavier COSTE, Jean-Noël MORY, Christian CLERC, Stéphane GROS, Julien GANDREY, Didier FICHET, Laurent PARADIS, François de TRUCHY, Sébastien LAURENT, Alain FAVERIAL, Bernard NIQUET, Jean-Pierre CHERVIER, Mme Gaëlle SAINT-HILARY, René VARIN, Alexandre DUPARAY, Mme Peggy GABORIT, MM. Marc MONNOT, Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Pascal LABARDE, Jean-François JAUNET, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** :

M. Marc LABULLE, ayant donné pouvoir à M. Landry LEONARD.  
M. Vincent FAGUET, ayant donné pouvoir à M. Gilles GONDET.  
M. Bernard DESPLAT, ayant donné pouvoir à M. Robert CASNOVE.  
M. Michel BOULEY, ayant donné pouvoir à M. Xavier COSTE.  
M. Eric BLANC, ayant donné pouvoir à M. Stéphane GROS.  
M. Franck SERRAND, ayant donné pouvoir à M. Christian CLERC.

**Excusés** : MM. Michel LEFER, Guillaume THIEBAUT, Mme Catherine AMIOT, MM. Armando De ABREU, Christophe DUMONT, Mmes Evelyne COUILLEROT, Marie-Claude JARROT.

**Absent** : MM. Patrick BUHOT, Romain PITTET, Mme Françoise LARGE, Mme Christiane MACE DE GASTINES, M. David MARTI.

\*\*\*\*\*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce document dresse un bilan de l'année écoulée.

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral du 24 avril 2023 relatif à l'installation de stockage de Chagny, et l'arrêté préfectoral n°2013136-0015 du 16 mai 2013 modifié de l'usine de tri-méthanisation-compostage ECOCEA, imposent au SMET 71 d'adresser un rapport annuel d'activités à l'inspection des installations classées.

Le rapport comprend les indicateurs techniques et environnementaux relatifs au traitement des déchets sur l'installation ECOCEA et sur l'ISDND de Chagny, ainsi que les indicateurs financiers du SMET 71 pour l'année 2024.

## DECISION

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE :

- Approuve le rapport annuel d'activités 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMET 71 ;
- Autorise Monsieur le président à le transmettre à l'ensemble des adhérents qui devront le présenter devant leur assemblée délibérante et en prendre acte ;
- Autorise Monsieur le président à le transmettre à la Préfecture, à la DREAL Bourgogne Franche-Comté, à la Police de l'Eau, aux membres de la Commission de Suivi de Site, ainsi qu'à tout service de l'Etat et le mettre en ligne sur le site internet du SMET 71.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



**Dominique JUILLOT**